

# LE B U L L E T I N

## Vivre à Longvilliers

Janvier 2017

### Sommaire

Les vœux du Maire

Compte rendu du Conseil Municipal

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires

Parc Multimodal de Longvilliers

Travaux

Urbanisme

État Civil 2016

Que s'est-il passé il y a un siècle?

Nettoyage de Printemps

Associations

Démarchage téléphonique

Arbres remarquables

Un belier sème la terreur....

Alerte à la grippe aviaire

Ça s'est passé à Longvilliers

## Les vœux du Maire du samedi 28 janvier 2017

Mesdames, Messieurs,

Après plusieurs années de travail et de mises au point, notre P.L.U. a enfin été approuvé le 3 juin et validé par le préfet le 24 juin ; il permettra à notre commune, je l'espère, de retrouver une peu de dynamisme, d'augmenter la population et le nombre de foyers... fiscaux.

Cette année, nous avons engagé peu de travaux ; ils ont surtout été réalisés dans et autour des écoles. A Longvilliers nous avons terminé le remplacement des fenêtres de l'école maternelle et mis les toilettes aux normes « handicapés ». A Rochefort, nous avons terminé le ravalement des murs de l'école et changé une chaudière. Longvilliers a complété ces travaux en réalisant l'éclairage du parking de l'école maternelle et quelques réfections de voirie liées à ceux-ci, ainsi que la mise aux normes « handicapés » des locaux communaux.

Parallèlement, nous avons travaillé sur le projet d'enfouissement de réseaux de la rue du Lavoir à La Bâte (environ 600m de long) et à l'élargissement du carrefour de la rue de Saint-Cyr et de la rue Barbe et réglé le stationnement. Merci à la famille Seailles de nous avoir cédé du terrain pour réaliser cette opération.

Nous arrivons aux mauvaises nouvelles, elles sont d'ordre financier ; c'est effectivement la première année que la commune n'arrive pas à couvrir ses dépenses par ses recettes. Je vous laisse imaginer quel serait aujourd'hui notre niveau de déficit si l'entretien et les réparations de matériel, le salage des routes n'étaient pas réalisés par des élus depuis longtemps. Nous devons les remercier pour ce bénévolat, mais cela masque les réels besoins financiers de la commune, aussi nous devons prendre ces mesures de rééquilibrage des comptes uniquement pour éviter tout dérapage

Je tiens naturellement à rappeler que malgré cette situation financière préoccupante, la commune n'a aucune dette, qu'elle a une trésorerie acceptable, que nous avons une capacité d'investissement qui nous permet de réaliser les travaux de mise en souterrain de la rue du Lavoir que nous avons prévus dans notre profession de foi au début du mandat.

Merci aux bénévoles qui, sans association entretiennent toujours les parterres de fleurs réalisés au nom de la regrettée " Lettre fleurie " et ceux qui animent les activités périscolaires. Coup de chapeau à la réserve communale de sécurité, mise à l'épreuve dernièrement, dans une alerte opérationnelle qu'elle a parfaitement réussie.

Le 1<sup>er</sup> janvier la Communauté d'Agglomération est passée de 25 à 36 communes, 78 000 habitants et jeudi soir nous avons élu un nouveau Président d'agglomération Monsieur Marc Robert, Maire de Rambouillet, que je félicite.

Aussi, un grand merci à Monsieur Jean-Frédéric Poisson, moins pour ses généreuses subventions qu'il a régulièrement l'habitude de nous attribuer, mais un merci tout particulier pour le travail qu'il a accompli au sein de l'intercommunalité avec la mise en place de ses structures, et sa vision sur l'avenir qui nous a conduit à la communauté d'agglomération.

"Monsieur Poisson a, en effet, choisi de renoncer à la présidence de la CART, préférant donner la priorité à son actuel mandat de député dans un esprit de non cumul des mandats. Vu de l'intérêt communal, un mandat national pourrait bien souvent aider à servir une cause locale ; il est parfois utile d'avoir un temps d'avance".



Mesdames, Messieurs, je terminerai en souhaitant la bienvenue aux nouveaux habitants, et permettez-moi au nom du Conseil Municipal et de moi-même, de vous souhaiter une nouvelle année pleine de joie et de bonheur, d'espérance et d'ambitions, de prospérité et de santé pour vous et vos familles.

Marc ALLES





## Conseil Municipal du 16 décembre 2016

Le 16 décembre 2016, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ALLES, Maire. Présents : MM. Alles, Canal, Chanclud, Chapey, Cordier, Godeau et Mmes Lassimouillas, Mayordomo et Palfray. Absents : M. Alexandre qui donne pouvoir à M. Alles, M. George qui donne pouvoir à Mme Mayordomo, Mme Gilet qui donne pouvoir à M. Magné, M. Pinier excusé et M. Caron. **Secrétaire de séance** : M. Chanclud.

**M. le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord pour ajouter à l'ordre du jour trois délibérations 1°Renouvellement du contrat de logiciel mairie Segilog. 2° : Délibération Modificative N°2 FPIC. 3° Elaboration d'un livre sur Longvilliers. Aucune objection. Le CR de la séance du 04/11/2016 est adopté à l'unanimité.

M. Alles propose d'envoyer le compte rendu par mail à chaque conseiller, ceux-ci pourront alors signaler s'il y a des modifications à apporter. Le CR sera alors soumis au vote du conseil municipal suivant, sans lecture. Le Conseil Municipal accepte.

### Régime Indemnitare tenant compte de la Fonction d'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents de la fonction publique (RIFSEEP) :

Ce régime indemnitaire doit harmoniser, simplifier les différents régimes indemnitaires des fonctionnaires en valorisant les fonctions des agents, en reconnaissant les parcours professionnels et les acquis de l'expérience. L'assemblée délibérante doit fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités composées en deux parts :

- l'Indemnité de Fonctions, des Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée au poste et à l'expérience professionnelle de l'agent.

- le Complément Indemnitare Annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **décide** qu'à compter du 01/01/2017, le RIFSEEP sera attribué aux agents selon la délibération.

**Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires** : La loi ALUR rend obligatoire le transfert de cette compétence aux Communautés d'Agglomération. Cette loi prévoit également que si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose par délibération, ce transfert de compétence n'a pas lieu. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité **s'y oppose**.

**Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement** : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite d'un quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité **accepte**.

**PNR : Attribution anticipée de la contribution annuelle 2017 versée au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse** : Le PNR, ayant eu des difficultés à obtenir des subventions des différents organismes, demande aux communes qui le souhaitent, de ne pas attendre le vote des budgets, pour verser la contribution annuelle. **Le Conseil Municipal**, à deux voix contre, Mme Gilet et M. Chapey, une abstention M. Godeau et dix voix pour, **accepte**.

**Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services: SÉGILOG** : Le contrat actuel expire au 31/12/2016. Cette société propose un nouveau contrat de trois ans. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité **accepte**.

## Conseil Municipal du 16 décembre 2016 (suite)....

**Décision Modificative au BP 2016-M14 : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :** La Préfecture des Yvelines informe que la commune doit verser 23 114€ alors qu'au budget, il avait été prévu un montant de 22 000€ à l'article 73925. M. le Maire demande de modifier le budget comme suit : Article 615228 (Autres Bâtiments) : - 1 114 € et Compte 73925 (FPIC) : + 1 114 €. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte.**

**Elaboration d'un livre sur le patrimoine de Longvilliers :** M. Canal, Maire-Adjoint chargé de la communication, se porte volontaire pour assurer la coordination entre les différentes personnes désireuses de contribuer à cette rédaction. Il propose de rédiger et faire éditer un livre sur la commune de Longvilliers, vu son patrimoine historique, religieux, artisanal etc. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte.**

### Autorisations du Droit des Sols présentées par M. Chanclud :

M. Chanclud présente aux conseillers, deux Permis de Construire, quatre Déclarations Préalables ainsi qu'un Certificat d'Urbanisme opérationnel.

M. Godeau demande où en sont les recours concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : M. Chanclud précise qu'un recours contentieux concernant la constructibilité d'une parcelle en lisière de forêt a été communiqué à l'avocat.

### Questions diverses :

**Demandes de subvention** non retenues : pour 2017 AFM Téléthon et pour 2016 : Trotte Menu (Halte - Garderie de Saint Arnoult en Yvelines).

**Réserve Communale de sauvegarde :** M. le Maire résume l'alerte donnée le 11/12/2016, au motif de chute d'arbres imminente. Sur 13 personnes, cinq étaient présentes dans les 10mn et six n'ont pas pris connaissance de l'alerte à temps. Cette mise en situation a permis de révéler des lacunes dans le dispositif d'alerte et le manque de moyen en matériel d'éclairage pour être visible et également éclairer le chantier. Il est prévu de s'équiper de gyrophares et de lampes frontales.

### Pour Information :

L'avis effectué par le service du domaine concernant la valeur vénale du terrain bâti et non bâti du bien, situé au 2, route de La Bâte, s'élève à un montant de 105 000€ assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Lors du conseil communautaire du 12/12/2016, M. Poisson, Président de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires, a déclaré qu'il ne se représentait pas à l'élection du Président de la CART. Les élections du nouveau Président, du Vice-Président et des différentes commissions auront lieu les 9 et 16 janvier 2017.

**M. Cordier** remercie les membres du Conseil Municipal, du secrétariat ainsi que Mme Meunier pour leur soutien et leur présence lors des obsèques de son épouse. Il a été très touché par ces marques de sympathie.

Les vœux du Maire auront lieu le 28 janvier 2017, pour les longvillageois, à la salle de la Ferme de l'Eglise, face à la Mairie. La séance est levée à 21H52 .

\*\*\*\*\*

## Conseil Municipal du 20 janvier 2017

Le 20 janvier 2017, le CM légalement convoqué le 14/01, s'est réuni sous la présidence de M. Alles, Maire. Présents : MM Alles, Chanclud, Cordier, Magné, Pinier et Mmes Lassimouillas, Gilet et Palfray. Absents : MM Alexandre qui donne pouvoir à M. Pinier, M. Canal qui donne pouvoir à Mme Lassimouillas, M. Caron qui donne pouvoir à M. Chanclud, M. Chapey qui donne pouvoir à Mme Gilet, M. Godeau qui donne pouvoir à M. Alles, Mme Mayordomo qui donne pouvoir à Mme Palfray et M. George. **Secrétaire de séance** : M. Cordier.

Aucune observation sur le compte rendu du précédent conseil municipal envoyé par mail à chaque conseiller. Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2016 est adopté à l'unanimité. ..../...

**Conseil Municipal du 20 janvier 2017 (suite)....**

**SIE (Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort/Longvilliers) : Avance sur contribution 2017-Clôture de l'exercice 2016:** Lors du conseil municipal précédent, M. Alles avait exprimé les difficultés de trésorerie du SIE et attendait un point plus précis du trésorier. Les Maires des deux communes se sont entendus pour abonder les comptes afin de clôturer l'exercice 2016. Il appartient à Longvilliers de verser une avance d'un montant de 1 690€. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité **accepte**.

**SIE : Avance sur contribution 2017- Début de l'exercice 2017:** M. Alles rappelle que les comptes du syndicat sont abondés exclusivement par les deux communes, que des travaux d'investissement ont été réalisés et que les subventions afférentes n'ont pu être recouvrées. Afin d'éviter chaque mois d'autres problèmes financiers, jusqu'au vote des budgets communaux en mars ou avril 2017, la trésorerie de Saint Arnoult proposait une avance sur la contribution 2017 d'un montant de 80 000€ réparti comme suit : 25 791€ pour Longvilliers et 54 209€ pour Rochefort selon la délibération de répartition. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité **accepte**.

**Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires) :** Cette délibération a déjà été votée lors du CM du 16/12/2016. Cependant, par courrier du 30/12/2016, M. le Préfet des Yvelines rappelait qu'une délibération communale antérieure au 26/12/2016 n'aura pas de valeur juridique d'opposition au transfert ; et en l'absence de délibération communale dans l'intervalle de trois mois, la commune sera implicitement favorable au transfert de compétence vers l'EPCI. C'est pourquoi cette délibération est à nouveau soumise au vote. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité **s'oppose** au transfert.

**Autorisations du Droit des Sols présentées par M. Chanclud :** M. Chanclud présente aux conseillers, deux Déclarations Préalables.

**Questions diverses : Demandes de subvention** non retenues pour 2017 : Confiance Pierre Boulenger, service à la personne.

**Pour Information :**

La délégation de signature a été accordée à M. le Maire, par délibération N°2014-21 en date du 18/04/2014, selon l'article L2122-22 du CGCT. Cet article a été modifié par la Loi N°2015-991 du 7 août 2015 art 126 et 127. M. le trésorier demande donc, si le Conseil Municipal accepte d'apporter des compléments à cette délibération. Ce vote sera soumis au prochain conseil.

Contrat rural – M. Alles informe le Conseil Municipal des modifications apportées à la réalisation d'un contrat rural.

CART : Nouvelle répartition des sièges des conseillers communautaires. Élection du conseiller communautaire suppléant pour les communes représentées par un seul conseiller communautaire. Pour les communes inférieures à 1000 habitants, n'ayant qu'un seul conseiller communautaire, le Maire, le conseiller communautaire suppléant est le suivant dans l'ordre du tableau, à savoir le premier Adjoint. Il n'y a donc pas de vote.

Nettoyage de printemps : Mme Gilet informe le Conseil Municipal de l'organisation de cette journée. Compte tenu des contraintes scolaires, cette journée aura lieu à Longvilliers le samedi 11 mars 2017. Une sensibilisation des classes aura lieu, par les ambassadeurs du tri du SICTOM. Ce nettoyage n'est pas réservé aux parents avec enfants, il est ouvert à tous. Le point d'accueil sera à Longvilliers, salle de la Ferme de l'Église, face à la Mairie.

Les Petits Chanteurs à la Croix de Bois : M. Alles informe les conseillers, que ce concert exceptionnel pour Longvilliers, a été organisé car un petit chanteur est habitant de Longvilliers. Une information a été déposée dans chaque boîte aux lettres des longvillageois et pourtant il y a très peu d'inscriptions. M. Alles demande aux conseillers de bien vouloir en parler autour d'eux.

Prévision budgétaire : M. Alles informe le Conseil Municipal du problème d'autofinancement de la commune notamment en fonctionnement. Il n'y a plus suffisamment de recettes pour équilibrer les comptes. Pour augmenter les recettes, il y a deux possibilités soit augmenter la population soit augmenter les taxes communales. L'augmentation de 2015 n'était pas suffisamment conséquente pour augmenter les recettes communales. La baisse des dépenses a été rationalisée. Il reste la dépense de l'éclairage public qui pourrait être diminuée en l'éteignant la nuit.

La séance est levée à 21H08.

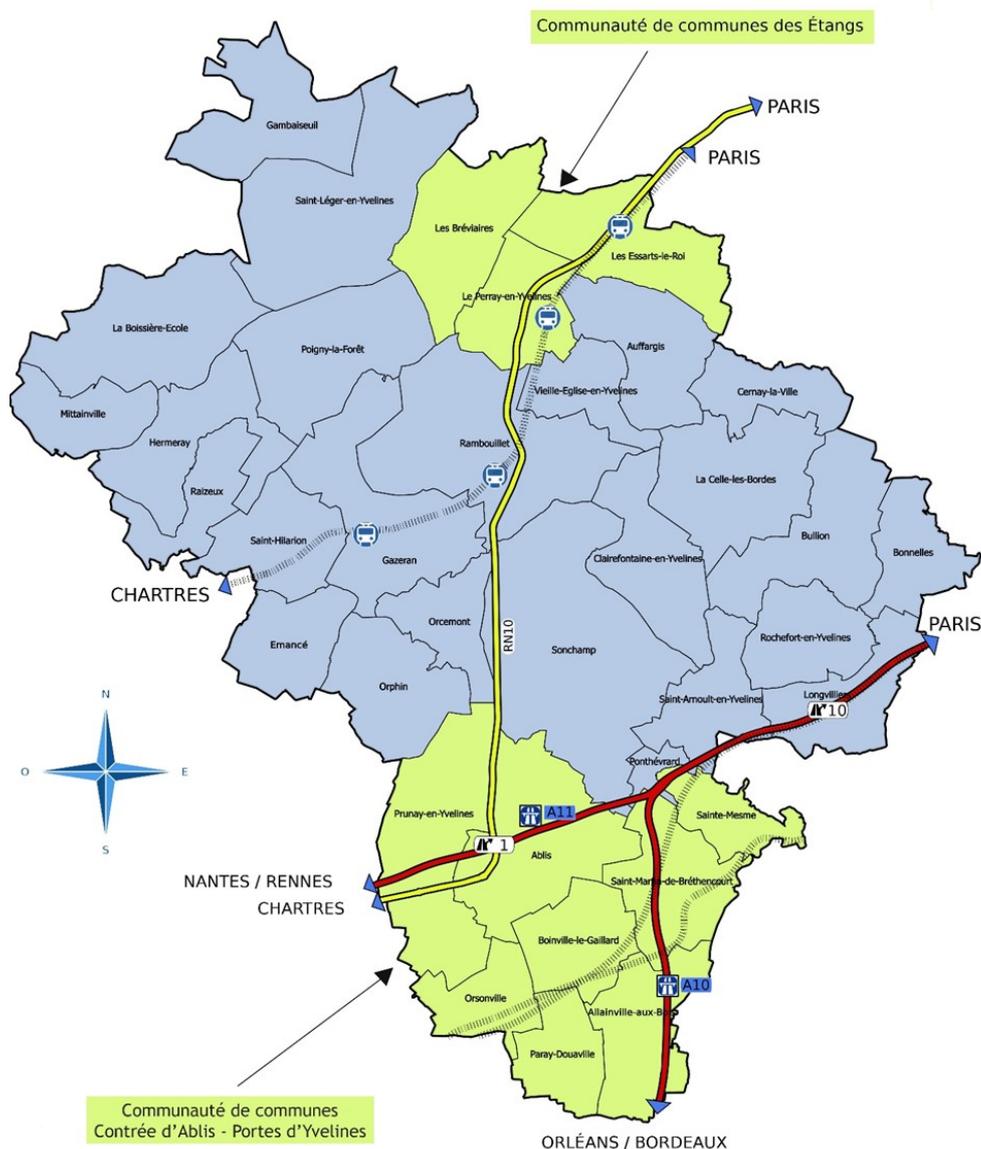
## La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART) s'agrandit

Plusieurs informations importantes :

- Lors du dernier Conseil communautaire, accueilli par Longvilliers le 12 décembre dernier et hébergé par Rochefort dans sa salle des fêtes, Monsieur Jean-Frédéric Poisson a annoncé son intention de ne pas se représenter à la présidence de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, afin d'être disponible pour les prochaines élections législatives où il briguera un nouveau mandat. Il a cessé ses fonctions le 31 décembre dernier.
- Les élections du nouveau Bureau directeur de la CART ont eu lieu le 26 janvier 2017. M. Marc Robert, Maire de Rambouillet a été élu Président .
- L'agrandissement de la CART.

L'arrêté du Préfet n°2016362-0001 porte la fusion de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires , de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs.

Le nombre de communes passe donc de 25 à 36, et le nombre d'habitants d'environ 56 000 à 78 000 et la superficie de 451 à 630 km<sup>2</sup>. PC



## Enfouissement de réseaux au hameau de la Bête, rue du Lavoir



Le projet de mise en souterrain des réseaux électriques, de France Télécom et de l'éclairage public sera lancé cette année. Un des gros postes du budget 2017.

Au-delà de l'intérêt purement esthétique, cet enfouissement mettra les installations à l'abri des intempéries causes de chutes d'arbres ou de branches, ou d'accumulation de givre sur les câbles, minimisant ainsi les risques d'interruption des services électrique ou téléphonique. Ce chantier est subventionné à 70%.



Avant travaux



Simulation après travaux sans l'éclairage public



Avant travaux



Simulation après travaux sans l'éclairage public

\*\*\*\*\*

## Circulation des bus au hameau du Bouc Étourdi

Les travaux de rectification du virage à l'intersection des rues Barbe et de Saint-Cyr au Bouc Étourdi ont commencé. Le but est de faciliter la circulation des cars en dégagant une partie de l'angle du trottoir. Plusieurs phases sont prévues. La première consiste en un déplacement des lignes électriques de moyenne tension. L'ultime phase sera le déplacement du poteau et la remise en état de la clôture de la propriété riveraine. A suivre...



PC

Maquette du futur parc (2020) Multimodal de Longvilliers



Volumétrie aérienne

## Maquette du parc Multimodal de Longvilliers (suite)....



Le Bâtiment - Visuel 1



Le Bâtiment - Visuel 2



### Urbanisme

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition pour vous donner toutes les informations nécessaires à la préparation du dossier qui doit être déposé en mairie. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme.



<b>Permis de Construire 2016</b>			
JOURDAIN	LA BATE		ACCORDE
DUMONT	LE PETIT PLESSIS	PISCINE GARAGE	ACCORDE
STEFANONI	LA BATE	ABRI DE JARDIN	ACCORDE
GERAULT	RECULET	EXTENSION	ACCORDE
<b>Déclaration Préalable 2016</b>			
STEFANONI	LA BATE	CLOTURE	ACCORDE
WILLIAUME	LE PETIT PLESSIS	CLOTURE	ACCORDE
JAMART	RECULET	CLOTURE	ACCORDE
CARNIS	RECULET	CLOTURE	ACCORDE
JAMART	RECULET	SERRE	ACCORDE
BENOIT	LE PETIT PLESSIS	CLOTURE	ACCORDE
DUPAYS	RECULET	CREATION DE TROIS FENETRES DE TOIT / VERANDA	ACCORDE
JEZEQUEL	BOUC ETOURDI	ABRI DE JARDIN	ACCORDE
CANAL	BOUC ETOURDI	REFECTION DE TOITURE	ACCORDE
DOUCET	LA BATE	CHANGEMENT DE PORTAIL	ACCORDE
LASSIMOUILLAS	BOUC ETOURDI	RAVALEMENT DE PIGNON	ACCORDE
SARL RENOVIMUR	LA BATE	REJOINTOIEMENT DE FACADE	ACCORDE
SCI ERAGNY	LA BATE	GARAGE	REFUSE
RYBARCZYK	LE BOURG	CLOTURE	ACCORDE
DUPAYS	RECULET	GARAGE	ACCORDE
DE SOUSA	LE BOURG	CLOTURE	ACCORDE
SOLLES	LE BOURG	CLOTURE	ACCORDE
DESCHAMPS	LE PETIT PLESSIS	ABRI A CHEVAUX	REFUSE
SELARL ARKANE FONCIER	LE PETIT PLESSIS	DIVISION DE PARCELLE	ACCORDE
BERGOUNIOUX	BOUC ETOURDI	RENOVATION	REFUSE
DA SILVA	LE PETIT PLESSIS	PEINTURE FACADE ET VOLETS	ACCORDE
SCI ERAGNY	LA BATE	GARAGE	ACCORDE
WILLIAUME	LE PETIT PLESSIS	REPLACEMENT DE FENETRES	ACCORDE
WILLIAUME	LE PETIT PLESSIS	VOLETS ROULANTS	REFUSE
PALLEAU	LA BATE	REFECTION DE TOITURE	ACCORDE

## Carte Nationale d'Identité

Modernisation de la délivrance des cartes d'identité dans les Yvelines .  
**Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.**



La nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduira l'utilisateur à se rendre au guichet en mairie. Le recueil de cette demande de titre s'effectuera au moyen de dispositifs spécifiques appelés « Dispositifs de Recueil » (DR) qui permettent notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur (déjà en place pour les passeports).

**Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département équipée d'un dispositif de recueil et non plus dans sa commune de résidence.**

**Ces dispositifs de recueil sont installés dans 34 mairies du département et permettent de recevoir également les demandes de passeports.** Pour la commune de Longvilliers, le site le plus proche est Saint-Arnoult-en-Yvelines.

\*\*\*\*\*

### Le passeport biométrique : sur rendez-vous

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueillent uniquement sur rendez-vous. Cette organisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil et facilite la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis après midi de 13h30 à 17h45 les vendredis et samedis matin.

Contact : 01 30 88 25 30

◆ Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie

\*\*\*\*\*

### Journée Défense et Citoyenneté

Jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, vous devez vous faire recenser à la Mairie de votre domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire. A cette occasion, vous serez inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)



Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué (e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : [defense.gouv.fr](http://defense.gouv.fr)

## Appel à la vigilance

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis nous signale qu'une personne se nommant Madame **Catherine MARTIN**, se faisant passer pour une employée du SIAEP, fait croire aux administrés à une forte augmentation de consommation d'eau qui laisserait supposer une fuite. Cette personne conseille de prendre un RDV avec un technicien en appelant le 0899.19.08.33.



**Cette personne est INCONNUE de leurs services.** Le n° de téléphone est une boîte vocale qui facture 3€ l'appel + durée d'attente.

**Nous vous invitons à faire preuve de la plus grande vigilance et d'informer immédiatement la mairie au 01 30 41 33 96.**

\*\*\*\*\*

## Déneigement

Il est rappelé, selon l'Arrêté du Maire, que lors de chutes de neige, c'est aux riverains (locataires ou propriétaires) qu'il appartient de déneiger le trottoir devant leur résidence.



Merci de faciliter le passage des randonneurs, l'accès des livreurs ou du facteur et ainsi éviter les risques de glissades avec leurs conséquences souvent fâcheuses. Il est plus facile d'éliminer la neige fraîchement tombée qu'après piétinement qui, combiné à l'action du gel, est générateur de verglas et devient particulièrement dangereux.

\*\*\*\*\*

## Nouvelles du SITERR (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet)

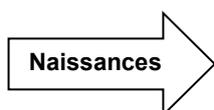


Le conseil syndical s'est réuni le 17 janvier à la salle Patenôte de Rambouillet. Le quorum n'a pas été atteint ; il manquait 7 membres. Prochaine réunion le 2 février. Le point traité le plus important concernait le SDA Ad'Ap (Schéma Directeur d'Accessibilité). Une note a été envoyée par Mme Virginie Malabre du STIF résumant les renseignements à fournir par les maîtres d'ouvrage pour la mise aux normes des arrêts de 5 nouvelles lignes. Il est conseillé de faire documenter le dossier par l'Agence de l'Ingénierie.

PC

## Etat Civil 2016

En 2016, sur la commune nous avons enregistré :  
Deux naissances  
Six décès



Louis, Richard, Gilles CHAIGNE né le 6 juin 2016  
à Versailles (Yvelines)

Clément, Patrick, Jean-Michel LE GAL né le 12 juillet 2016  
à Le Coudray ( Eure et Loir)

*En vertu de l'article 9 du code civil concernant le respect de la vie privée, seuls les actes d'état civil autorisés par les familles sont publiés.*

\*\*\*\*\*

## Recensement de la population

La population légale de la commune de Longvilliers en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 se répartit comme suit :

✓ Population municipale :	497
✓ Population comptée à part :	8
✓ Population totale :	505



Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

**La population municipale** d'une commune comprend l'ensemble des personnes qui y résident de façon habituelle que ce soit dans un logement ordinaire, une communauté ou une habitation mobile voire même sans abri.

**La population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

1. Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.
2. Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :
  - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
  - communautés religieuses ;
  - casernes ou établissements militaires.
3. Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
4. Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

**Les CCAS (Bonnelles, Bullion, Rochefort-en-Yvelines, Longvilliers)**

**Deux événements principaux :**

Le 26 novembre dernier, le déjeuner des seniors de la commune au restaurant de l'Écureuil à Saint-Arnoult-en-Yvelines a été apprécié par les convives, tant pour la qualité du repas que par l'animation du magicien Alexis Gora.



La traditionnelle galette de Bullion, le 15 janvier s'est terminée en dansant pour le bonheur des participants.

Noter le voyage au Puy du Fou les 9 et 10 juin, organisé par Bullion, complet, qui rencontre un vif succès. Cinq Longvillageois y participeront.

\*\*\*\*\*

**Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères**

**Calendrier de collecte :**

**Les \*calendriers actuels de collecte, sont valables jusqu'au 31 Mars 2017.**

Une distribution de nouveaux calendriers couvrant la période du 1<sup>er</sup> Avril 2017 au 31 Mars 2018, se fera dans le courant de Mars, et l'information figurera également sur le site Internet du SICTOM de la région de Rambouillet.

[www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com), date des collectes, puis sur Longvilliers :

\*Ces calendriers peuvent être aussi demandés en mairie.

**Il est rappelé que les bacs de collecte doivent être sortis au plus tôt la veille du passage du camion poubelle, et rentrés après le ramassage sous peine d'amende.**



**Nouvelle procédure pour l'obtention de bacs à ordures**

Pour obtenir un bac, prendre contact avec le SICTOM à ce numéro vert : 0 800 49 50 61. Lors de cet appel une demande sera pré-remplie et transmise par courriel ou courrier à l'administré pour lui permettre de contrôler les informations, les compléter et la signer.

\*\*\*\*\*



**Information à l'attention des commerçants, artisans et entreprises**

L'initiative de monnaie locale soutenue par le PNR (Parc Naturel Régional de Haute Vallée de Chevreuse) prend forme. Les objectifs sont de stimuler le commerce de proximité et l'économie locale et de contribuer au maintien de centre-bourgs vivants, grâce à cet outil qui relocalise le pouvoir d'achat sur tout le territoire.

Les 80 bénévoles de ce collectif vont commencer à visiter individuellement les commerces et professionnels des communes du Parc. Merci de leur réserver un bon accueil.

Pour en savoir plus : le référent de notre commune : Marc LALUE Tél : 06 80 05 85 12

ou <http://monnaie-vallee-chevreuse.fr>

## Risques d'intoxication au monoxyde de carbone



L'Agence Régionale de Santé, Ile de France insiste sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone. 478 personnes ont été intoxiquées en Ile de France en 2015.

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- avant chaque hiver, faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, **aérer au moins dix minutes**, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- **respecter les consignes d'utilisation** des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments ; **ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Le monoxyde de carbone (CO) est un **gaz asphyxiant indétectable** : il est invisible, inodore et non irritant. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. L'intoxication au monoxyde de carbone se produit après l'inhalation de ce gaz, issu de la combustion des matières organiques dans des conditions d'apport insuffisant en oxygène, ce qui empêche l'oxydation complète en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Le monoxyde de carbone provoque l'intoxication en se fixant sur les globules rouges (via la respiration et les poumons) et en empêchant ces globules de véhiculer correctement l'oxygène dans l'organisme.

**Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter.** Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15 ou le 112.

- Pour en savoir plus : [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

Informations prises sur <http://inpes.santepubliquefrance.fr/>

### QUE S'EST - IL PASSÉ IL Y A UN SIÈCLE ?

En 1917...

#### Avant propos :

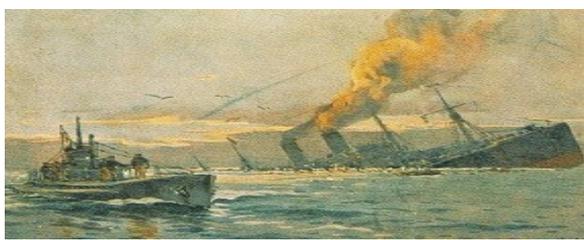
Nous avons créé dans notre bulletin municipal, cette rubrique " **Que s'est-il passé il y a un siècle ?**" en 2004, lors du centenaire de Mr Pierre Collin, habitant de Bouc Etourdi.

Mr Pierre Collin nous a quittés, à l'âge de 106 ans et demi. Nous avons maintenu cette rubrique.

**Il y a 100 ans - 1917 : premier conflit mondial, la Grande Guerre continue : 4<sup>ème</sup> année.**

**Russie :** Depuis l'entrée en guerre de la Russie aux côtés des alliés, le mécontentement n'a cessé de grandir en février 1917, et débouche sur une révolution politique : **le tsar Nicolas II abdique le 15 mars** sur le conseil de ses généraux.

**Allemagne :** Le 31 janvier l'Allemagne intensifie la guerre sous-marine avec le lancement de 950 nouveaux sous-marins.



*Un transport de troupes alliées vient d'être la proie d'un sous-marin allemand en Méditerranée.*

#### Guerre sous-marine à outrance

**Berlin, 27 février 1917**

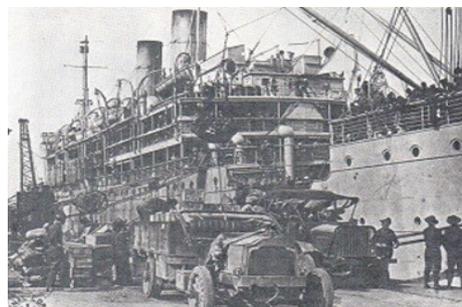
Le blocus de haute mer mis en place par les Alliés prive l'Allemagne de matières premières industrielles et de denrées alimentaires. L'Etat-Major allemand décide **la guerre sous-marine à outrance, y compris contre les navires des Etats-Unis**, principaux fournisseurs « neutres » des économies alliées.

#### Entrée en guerre des Etats-Unis

**Etats-Unis, 2 avril 1917**

A l'automne 1916, lors de sa campagne présidentielle, Wilson avait promis de tenir son pays à l'écart du conflit. Mais la guerre sous-marine à outrance déclarée par l'Allemagne le 31 janvier 1917, modifie la situation : elle paralyse le commerce américain et de surcroît, le télégramme Zimmermann, décrypté par les services secrets anglais, révèle que l'Allemagne cherche à négocier avec le Mexique, une alliance dirigée contre les Etats-Unis.

**Le Congrès américain déclare la guerre à Berlin le 2 avril 1917.**



*Arrivée des troupes américaines en Europe*

#### France : les troupes s'enlisent dans la Somme, Pétain remplace Nivelle à la tête des armées

Le 7 mai, les unités françaises refusent de réintégrer leurs positions. Dans quelques endroits, soldats français et allemands fraternisent. Le vent de mutinerie touche 45 divisions. Le président Raymond Poincaré remplace George Nivelle par Philippe Pétain. Un an plutôt, c'est Nivelle qui avait remplacé Pétain à la suite de l'échec de Verdun. Pétain prend des mesures draconiennes.

**Les mutins passent devant le tribunal militaire qui rend un terrible verdict : 412 condamnations à mort.**

#### Russie : coup d'état bolchévique d'Octobre 1917

Le 25 octobre, les gardes rouges sous la conduite de Trotski prennent le palais d'Hiver de Petrograd. Le soir du 25 octobre le II<sup>ème</sup> Congrès des soviets se réunit, et désigne un gouvernement composé exclusivement de bolcheviks, qui prend le nom de Conseil supérieur du peuple.

**Lénine en est le président, Trotski est aux Affaires étrangères et Staline s'occupe des nationalités.**

Le gouvernement promulgue 4 décrets dont celui sur la paix, qui annonce la demande d'un armistice.

**L'armistice sera signé le 15 décembre 1917.**

<b>Nouvelles</b>	<b>Brèves ...1917</b>
8 mars	Berlin - Mort du comte Ferdinand von Zeppelin, inventeur du dirigeable.
26 septembre	Paris - Mort du peintre Edgar Degas.
15 octobre	Paris - Accusée d'espionnage au profit de l'Allemagne, Mata-Hari est fusillée à Vincennes.
16 novembre	Paris - Constitution du ministère Clémenceau.
17 novembre	Meudon - Mort du sculpteur Auguste Rodin.

Références : Chronique de l'humanité - Larousse - Edition Jacques Legrand 1986.

Chronique du 20<sup>ème</sup> siècle - Larousse - Edition Jacques Legrand 1985.

## LONGVILLIERS EN 1917



Que s'est-il passé à Longvilliers, il y a un siècle en 1917 ?

Le Maire de Longvilliers est toujours **M. Lesur Moïse**, en fonction depuis 1904.

### **Réunions du Conseil municipal :**

Le conseil municipal s'est réuni trois fois. Une seule délibération mérite d'être mentionnée :

- la délibération lors de réunion ordinaire du dimanche 11 novembre 1917, concernant la participation de la commune au 3<sup>ème</sup> emprunt de défense nationale.

#### **Délibération N° 314 : (extrait)**

Vu la lettre circulaire de M. le Préfet du département de Seine et Oise, engageant les communes à participer au 3<sup>ème</sup> emprunt de défense nationale.

" Considérant que la situation financière de la commune de Longvilliers lui permet de participer à cet emprunt, Vote une somme de 686 francs à prendre sur les fonds libres de l'exercice 1917 pour l'achat de 40 francs à l'emprunt sus - désigné ".

### **Archives de la Mairie pour l'année 1917 : Dureté de la vie quotidienne.**

On retrouve dans les archives, des ordres de réquisition du Ministre du Ravitaillement de l'Armée.

Les cultivateurs de la commune sont recensés. **Une partie de leur récolte est réquisitionnée.** Ils doivent fournir en gare de Limours à la commission de réception : haricots, blé, seigle, avoine, orge, pommes de terre mais aussi laine, foin, paille.

La fourniture de produits tels que l'essence et le charbon est règlementée.

La **vente de la viande est interdite les lundis et mardis** et ne doit pas figurer dans les "repas publics" ces mêmes jours, de même pour la charcuterie.

La **quantité de pain est règlementée** selon 3 catégories de consommateurs :

- travailleurs de force (homme 600g, femme 500g), petits métiers (homme 400g, femme 300g), les autres 200g.

Certains ont adressé un courrier au maire en demandant plus de pain, vu la dureté de leur travail.

Un décret autorise l'utilisation de 40 % à 60% de farine de succédanés, à la farine de blé pour la fabrication du pain. D'autre part **la vente de pain frais est interdite** : le pain doit être vendu 12h après la cuisson et au poids.

La municipalité doit fournir le **besoin en plants de légumes pour les agriculteurs**, auprès du **Lieutenant Truffaut** à Versailles.

**PRÉSENTATION des SERVICES**  
**proposés par l'A.D.M.R. de Saint-Arnoult-en-Yvelines**  
(Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)

« C'est encore chez soi qu'on est le mieux, entouré de ses proches et dans un environnement familial », telle est la devise de l'A.D.M.R., 1<sup>er</sup> réseau associatif français de proximité, référence du service à la personne depuis près de 70 ans.

C'est ainsi que les différentes activités proposées par l'A.D.M.R. permettent aux familles, aux personnes isolées, âgées, handicapées ou momentanément dépendantes, de bien vivre chez elles en leur apportant un service de qualité adapté à leurs besoins et leurs attentes.

**Notre association intervient sur les 17 communes du Canton de Saint Arnoult En Yvelines.**

**Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) :**

Le S.S.I.A.D. assure, sur prescription médicale, **des soins infirmiers et d'hygiène aux personnes âgées, malades ou dépendantes**. Son équipe est composée de 2 infirmières et 12 aides-soignantes.

La prise en charge est assurée à 100% par les régimes d'assurance maladie.

Sa vocation est :

- D'éviter l'hospitalisation des personnes âgées lors de la phase aiguë d'une affection,
- De faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation,
- De prévenir ou retarder un placement en institution.

Ces démarches sont réalisées en collaboration étroite avec la famille, l'entourage habituel de la personne (médecin, infirmière, aide à domicile...)

**Renseignements : 01 30 59 35 90 ou [siad24@wanadoo.fr](mailto:siad24@wanadoo.fr)**

**Service de portage des repas à domicile :**

Doté d'un **véhicule réfrigéré** répondant strictement aux normes sanitaires en vigueur, l'A.D.M.R. contribue à apporter la **garantie d'un équilibre alimentaire auprès des personnes ne pouvant plus ou ne souhaitant plus cuisiner**.

En 2015, près de 7600 repas ont ainsi été livrés à domicile, du lundi au vendredi, incluant les repas des weekends & jours fériés.

La demande doit être effectuée 48h avant la mise en place du service.

Le tarif est de 9€ par repas livré en liaison froide (barquettes filmées à réchauffer).

Déduction fiscale du service. Possibilité de prise en charge par l'APA, le CCAS ou encore votre mutuelle.

**Renseignements : 01 30 59 39 44 (de 9h à 11h30) ou 06 43 22 33 86 (joignable toute la journée)**

**Service ENTRAIDE :**

① **Aide-ménagère A.D.M.R. –DOMYLIA** → possibilité de prise en charge financière, selon les ressources, par le Conseil Général et certaines mutuelles. Déduction fiscale.

**Renseignements : 01 30 88 43 66**

② **Petits travaux de bricolage (échange d'ampoules, pose de barres de maintien...) et de jardinage** → effectués par nos bénévoles.

**Renseignements : 01 30 59 39 44 (de 9h à 11h30) ou 06 43 22 33 86 (joignable toute la journée)**

③ **Maladie d'Alzheimer** → mise en relation avec l'antenne CATALPA de Rambouillet. Equipe spécialisée mise en place par le C.H. de Rambouillet conjointement avec les S.S.I.A.D de St Arnoult en Yvelines, le Perray en Yvelines et Chevreuse.

**Renseignements : 01 30 59 35 90 ou [siad24@wanadoo.fr](mailto:siad24@wanadoo.fr)**



### Service téléassistance FILIEN :

Le système de téléassistance FILIEN proposé par l'A.D.M.R. vous permet de **rester chez vous en toute sécurité**.

Grâce à un simple médaillon ou un bracelet montre, vous êtes mis en relation 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec une plateforme d'écoute. Une simple pression sur le médaillon et un professionnel est à votre écoute, prêt à réagir : **vous rassurer, appeler vos proches ou votre médecin, vous envoyer des secours adaptés si nécessaire**.

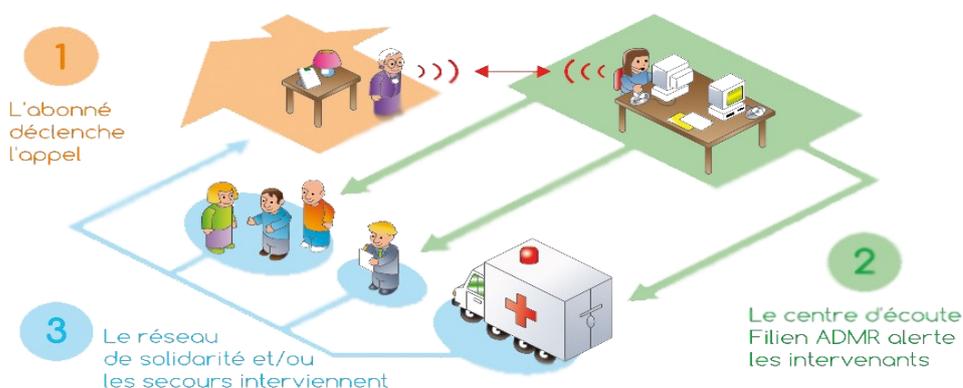
En adhérant au service de téléassistance FILIEN de l'A.D.M.R., vous bénéficiez d'un **atout essentiel : la proximité humaine et la disponibilité de ses intervenants**.

Installation réalisée dans les 48 heures, voire sous 24h en cas d'urgence.

Tarif : 27,50 € par mois.

Déduction fiscale de 50 % et prise en charge par l'APA et certaines mutuelles, comités d'entreprise.

**Renseignements : 01 30 59 39 44 (de 9h à 11h30) ou 06 43 22 33 86 (joignable toute la journée)**



**Au-delà de ces prestations de services, l'A.D.M.R. organise et propose également des manifestations** (Goûter-spectacle pour les personnes prises en charge par le S.S.I.A.D., les abonnés à la téléassistance et les bénéficiaires du portage de repas à domicile ; ou encore des actions de communication lors des forums des associations des communes du canton).

Grâce à ces événements, l'A.D.M.R contribue ainsi à **instaurer de vrais moments de partage**, et permet dès lors de **lutter contre l'isolement des personnes âgées et dépendantes**.

Le **dynamisme** de l'A.D.M.R. est reconnu tant dans son engagement en termes de **prestations de service**, que dans **sa proximité humaine, son esprit d'ouverture aux autres et ses valeurs de partage**. Des valeurs sur lesquelles les personnes dans le besoin et leurs proches peuvent se reposer pleinement.

### Enfin, que serait une association sans ses membres bénévoles?

Aussi, si vous aspirez à consacrer un peu de votre temps libre au service de votre prochain, à rencontrer & échanger au sein de cette association au bel esprit de cohésion, **n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'A.D.M.R. !**

En cette nouvelle année, l'A.D.M.R. vous adresse ses meilleurs vœux !

### Coordonnées de l'A.D.M.R. :

6 Rue Louis Genêt – 78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES

Tél. / Fax. : 01.30.59.39.44





### Longvilliers se prépare au « Nettoyage de Printemps » !



Les Mairies de Longvilliers et de Rochefort en Yvelines s'associeront de nouveau cette année à l'opération « Nettoyage de Printemps ». Il s'agira pour notre commune de sa 3<sup>ème</sup> participation, aux côtés de 38 autres communes environnantes.

Aussi, dès à présent, nous vous invitons à retenir la date du **samedi 11 mars après-midi**.

Coordonnée par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, cette opération consiste à ramasser les déchets abandonnés négligemment tout au long de l'année par des personnes indécrites, des déchets souillant ainsi notre environnement.

Equipés de gants, gilets jaunes et sacs, petits et grands sont invités à participer à **cette action éco-citoyenne, en empruntant des circuits proposés tenant compte de la tranche d'âge des enfants.**

A ce titre, **nous sollicitons autant la participation des adultes que des enfants lors de ces quelques heures de ramassage des déchets sur nos deux belles communes.** Les adultes participent à montrer l'exemple aux jeunes générations. De plus, leur présence est importante pour veiller plus particulièrement à l'accompagnement des enfants en toute sécurité sur les itinéraires de collecte des déchets. Enfin, cette année, nous souhaiterions pouvoir ajouter un circuit de ramassage des déchets aux abords des routes longeant nos deux communes ; un circuit pour des mesures de sécurité exclusivement réservé aux adultes.

**Au-delà de cet engagement éco-citoyen, le « Nettoyage de printemps » est une belle occasion de créer du lien localement, de redécouvrir son village et de passer un agréable moment ensemble !**

En complément de cet après-midi éco-citoyen du 11 mars, cette année encore, **les écoliers des deux écoles - maternelle & primaire - auront la chance de pouvoir participer à des ateliers pédagogiques de sensibilisation à la protection de l'environnement animés par le SICTOM** (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères).

Au sein de l'Ecole Maternelle (*à noter : seule école maternelle parmi toutes les communes participantes à consacrer un atelier à ses plus jeunes enfants*), les Ambassadeurs du Tri du SICTOM interviendront en amont de cette journée de « Nettoyage de Printemps », proposant de petites animations adaptées aux tout-petits. Quant aux élèves de l'Ecole Primaire, du fait d'un emploi du temps chargé (notamment participation de l'école au Salon du Livre LIRENVAL), les ateliers seront reportés exceptionnellement cette année à la fin du mois d'avril. « *Pourquoi et comment trier ? Pourquoi et comment recycler ? Que deviennent nos déchets dans la nature ?* »... : toutes ces questions et plus encore seront abordées lors de ces animations.

Munis de bonnes chaussures de marche, de gants et gilets jaunes, nous vous espérons de nouveau nombreux à vous associer à ce nouvel après-midi éco-citoyen !

Un goûter bien mérité sera offert par les deux Mairies au retour des participants, suivi de la remise des diplômes à chacun des enfants.

**Remarque :** Cette année encore, le PNR ne pourra pas nous approvisionner en gants et gilets jaunes. Aussi nous vous inviterons, si possible, à vous munir de vos propres gants et gilets jaunes. Vous remerciant par avance pour votre compréhension.

**Contribuons ensemble à rendre notre belle commune "toute propre" !**

GG



### Le Père Noël, invité « surprise » de la Fête de Noël des Écoles !

Nombreuses étaient les familles à avoir répondu à l'invitation des Amis des Écoles à la Fête de Noël des Écoles de Longvilliers et de Rochefort en Yvelines, un événement incontournable de fin d'année !

En ce samedi 10 décembre 2016, un invité « surprise » en la personne du Père Noël a également fait son apparition pour le plus grand bonheur des petits comme des grands ! Tous heureux de prendre la pose avec ce beau Papa Noël, d'échanger quelques mots et bisous avec lui et de recevoir une petite friandise.

Lors du Marché de Noël qui se tenait le matin de ce 10 décembre, vin chaud, gâteaux et gaufres « maison » vous transportaient dans une ambiance de Noël. Sincères remerciements aux pâtisseries amateurs nous ayant apporté leurs délicieux gâteaux contentant petits et grands gourmands !

L'atmosphère de Noël régnait également sur les différents stands d'objets confectionnés par les enfants de nos deux écoles (couronnes de Noël, décorations pour la table et le sapin de Noël, cartes de Noël,...) ainsi que sur scène, à travers les chants et danses présentés par les enfants de chaque classe, de la petite section au CM2. L'occasion de remercier chaleureusement les équipes enseignantes pour leur investissement auprès de nos enfants visiblement très heureux d'être sur scène et de montrer leurs objets confectionnés avec soin.

Les Amis des Écoles proposaient à la vente sur le Marché de Noël un nouveau calendrier sur le thème des anniversaires. Un très beau calendrier haut en couleurs vives mettant en avant chacun de nos enfants selon son mois de naissance.

Dans le prolongement du Marché de Noël, les Amis des Ecoles vous conviaient ensuite en soirée pour un moment assurément convivial et chaleureux autour d'un bon repas et d'une belle animation musicale pour le plaisir de toutes les générations.

Une nouvelle fois, cet événement proposé par les Amis des Ecoles a rencontré un franc succès de par sa convivialité, ses moments de bonheur partagés.

Un grand merci pour votre soutien, ainsi qu'aux équipes enseignantes, à tous les bénévoles fidèles ou nouveaux qui étaient les bienvenus pour orchestrer l'organisation de cette belle manifestation.

Dans l'attente impatiente de sa nouvelle Fête de Noël, les Amis des Ecoles vous convient avec plaisir à ses prochains événements :

**Goûter Chandeleur : le vendredi 3 février**

**Goûters de Printemps : les vendredis 24 mars & 2 juin**

**Fête de Printemps : le samedi 22 avril ...**

L'Association vous souhaite une très belle année comblée d'une multitude d'heureux moments.



Coordonnées email de l'Association : [amis-des-ecoles@outlook.fr](mailto:amis-des-ecoles@outlook.fr)

GG

Le jeudi 26 janvier – Lancement des cours de cuisine et restaurant éphémère (prochaines dates  
23 février / 30 Mars / 27 Avril / 23 Mai / 29 Juin)

Le samedi 28 janvier – Concert des Petits Chanteurs à la Croix de Bois dans l'église

Le dimanche 21 mai - Vide grenier dans le bourg

Le samedi 17 juin - Fête de Longvilliers dans le bourg

Le dimanche 17 septembre – Concert du Patrimoine dans l'église

Le 08 et 09 décembre – participation au Téléthon



Renseignements sur le programme au 06 13 01 28 94 ou [cultureetloisirsalongvilliers@gmail.com](mailto:cultureetloisirsalongvilliers@gmail.com)

\*\*\*\*\*

### **Restaurant éphémère à Longvilliers**

Envie de cuisiner et de déguster ? Inscrivez-vous avec le bulletin d'adhésion.

Envie de seulement déguster ? Réserver avec le bulletin de réservation.

Prochaine date : le jeudi 23 Février 2017  
9h00 pour le cours de cuisine et 12h30 pour le déjeuner

**Menu de février : Mouclade charentaise / Lotte à l'armoricaine / Charlotte aux pommes**

**Nous contacter pour les dates suivantes : 30/03 - 27/04 - 23/05 - 29/06**



-----  
**Bulletin de réservation pour déjeuner au restaurant éphémère (35€ par personne)**

**Nom :**

**Prénom :**

Adresse :

Téléphone / email :



-----  
**Bulletin d'adhésion et de participation aux cours de cuisine**  
(cotisation semestrielle : 20€ / Prix d'un cours avec déjeuner inclus : 40 €)

**Nom :**

**Prénom :**

Adresse :

Téléphone / email :

**Bulletin à déposer accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Culture et Loisirs à Longvilliers »**

A la Mairie 4 Route de Rochefort 78730 Longvilliers / A l'association 16 Route de Rochefort 78730 Longvilliers

## Les toqués de la ferme sont aux fourneaux

Le 26 janvier dernier, la belle ferme de l'église (Les hirondelles) accueillait le premier cours de cuisine organisé par Culture et Loisirs à Longvilliers. Une aventure qui s'est déroulée dans la bonne humeur, en ce frais matin de janvier sous la conduite éclairée de Francis, cuisinier professionnel. Cinq élèves, toqués de la gourmandise, ont découvert les secrets de la préparation du menu proposé par Francis. Les adhérents de l'Union se souviennent encore du repas qu'il avait concocté pour les 90 ans de cette vénérable association. C'est tout dire que les agapes se présentaient sous de bons auspices.



Au menu de cette première rencontre : en entrée, avocat, pamplemousse et crevettes en vinaigrette d'agrumes, suivie d'une blanquette à l'ancienne et en dessert, chacun a pu découvrir ce que cachait une jalousie de poires. Tous ont apprécié les astuces et techniques prodiguées par un vrai professionnel. Une occasion de remettre en cause et perfectionner nos habitudes culinaires, même dans les tâches les plus simples. Un des sommets du cours était la confection de la pâte feuilletée (à 6 tours, s'il vous plaît !) l'écrin de la jalousie de poires. Un exercice très physique, que la manipulation du rouleau à pâtisserie !



Une mise en bouche d'œufs mimosa, saumon fumé, rillettes de sardines sur croutons grillés et blinis maison accompagnaient le kir en apéritif.

Gourmands de tous hameaux, unissez-vous et rejoignez le groupe d'épicuriens. Vous pourrez étonner (et régaler) votre famille et vos amis avec de nouvelles recettes. Prochain rendez-vous le jeudi 23 février. Le cours démarre à 9 heures et la dégustation à 12 h 30. Bien sûr, vous pouvez vous joindre seulement au repas. **Voir le bulletin d'inscription ci-contre.**

Le 23 février, le chef nous propose :

- ♦ Mouclade charentaise
- ♦ Lotte à l'armoricaine
- ♦ Charlotte aux pommes

Inscrivez-vous !





### Dureté de l'eau

#### Conséquences sur les appareils

(Lave-vaisselle - Chauffe - eau ...)

Les résultats d'analyse de l'eau, fournis par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) donnent l'**avis sanitaire** de l'eau distribuée sur la commune de Longvilliers.

Un des paramètres mesuré est la **dureté**.

La dureté de l'eau est liée à la nature des terrains traversés. Elle traduit la teneur en sels de calcium et de magnésium présents.

La dureté de l'eau ou titre hydrotimétrique (TH) s'exprime en degrés français (°f).

On distingue quatre catégories :

Eau très peu calcaire (TH < 10 °f)

Eau peu calcaire (10 °f ≤ TH < 20 °f)

**Eau calcaire (20 °f ≤ TH < 35 °f)**

Eau très calcaire (TH > 35 °f).

**L'eau distribuée à Longvilliers est une eau calcaire** : le titre hydrotimétrique est en moyenne de 28 °f à 30 °f.

Les eaux calcaires ne présentent pas de risque pour la santé, mais plutôt des inconvénients liés à l'entartrage des appareils ménagers.

### Que se passe-t-il quand on chauffe de l'eau ?

A température ambiante, le calcium et le magnésium sont présents sous forme d'ions  $\text{Ca}^{2+}$  et  $\text{Mg}^{2+}$ , donc solubles. Quand on chauffe de l'eau, le calcium et le magnésium avec le gaz carbonique  $\text{CO}_2$ , vont précipiter sous forme de carbonates que l'on appelle communément « tartre » ou « calcaire ».

Pour éviter cet inconvénient, les appareils (lave-vaisselle ...) sont équipés sur le circuit d'arrivée d'eau, d'un adoucisseur d'eau. Cet adoucisseur est un appareil qui va retenir les ions calcium  $\text{Ca}^{2+}$  et magnésium  $\text{Mg}^{2+}$ , pour empêcher leur précipitation.

### Qu'est-ce qu'un adoucisseur d'eau ?

Un adoucisseur contient une résine échangeuse d'ions. Sur cette résine sont fixés des ions sodium  $\text{Na}^+$ .

Les ions calcium  $\text{Ca}^{2+}$  et magnésium  $\text{Mg}^{2+}$  présents dans l'eau calcaire, sont échangés lors de leur passage sur la résine et sont fixés sur cette résine. Quand tous les ions sodium sont consommés, il faut régénérer la résine de l'adoucisseur. On ajoute alors, une solution saturée de chlorure de sodium  $\text{NaCl}$  ( sel ), riche en ions sodium  $\text{Na}^+$ .

Les ions calcium  $\text{Ca}^{2+}$  et magnésium  $\text{Mg}^{2+}$ , sont évacués dans les eaux de rinçage.

Ces quelques lignes vous permettront de comprendre :

Pourquoi on demande la dureté de l'eau lors de l'achat d'un lave-vaisselle, et pourquoi on ajoute du sel.

CL

## Bibliothèque

### Horaires

**Lundi** : 9h00 / 12h00 (sauf vacances scolaires)

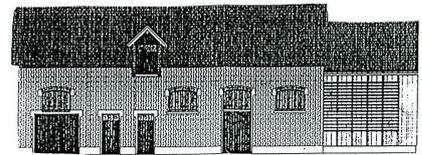
**Mardi** : 9h00 / 12h00 – 16h30 / 18h30

**Mercredi et Samedi** : 14h30 / 18h00

### Contact

2, Chemin sous la Ville

☎ 01 30 88 40 62 [bib.rochefort@wanadoo.fr](mailto:bib.rochefort@wanadoo.fr)



### Tarifs 2017

Adhésion individuelle : 20 €

Adhésion Famille : 25 €

**Prix du Roman de Rochefort** : Le prix du roman de Rochefort a été attribué à "**L'intérêt de l'enfant**" de Ian McEwan (Gallimard), une réflexion magistrale sur la morale et la justice. En deuxième et troisième position, "La septième fonction du langage" de Laurent Binet : polar érudit, rocambolesque et jubilatoire autour de la mort de Roland Barthes et "Les pêcheurs" de Chigozie Obioma : un premier roman séduisant écrit comme une tragédie antique, celle d'une famille qui se détruit autour d'une prophétie dans le Nigéria contemporain. Venez découvrir toute la sélection, particulièrement riche cette année.



**Bébés lecteurs** : Comptines, histoires, jeux de doigts, raconte-tapis... Chaque séance réserve ses surprises. Bienvenue aux tout-petits de 1 an à 3 ans. Le lundi matin à 10h30

Prochaines séances : 23 janvier – 27 février – 27 mars – 24 avril – 22 mai

**Heure du Conte** : A partir de 4 ans : le mercredi à 15h30

Prochaines séances : 25 janvier – 1<sup>er</sup> mars – 29 mars – 26 avril – 31 mai

### Les thématiques du moment à la bibliothèque :

C'est demain : transhumanisme, hyperconnexion, surveillance, mondialisation, technologie, catastrophes climatiques, robots. Philosophes et romanciers se penchent sur ce monde qui change. Pour réfléchir et frémir !

Feel Good : si vous préférez vous évader dans un monde en couleurs, rire et positiver, une sélection de romans qui font du bien.

Venez découvrir également notre sélection de bandes dessinées en lien avec le Festival d'Angoulême.

VG

\*\*\*\*\*



## Nouvelles de l'Union Rochefort-Longvilliers Culture et découvertes

### Visites :

- Vendredi 24 février 2017 : Hôtel de Beauvais, Musée de l'école de Médecine
- Vendredi 17 mars 2017 : Centre de tri postal de Wissous, Aéroport d'Orly
- Jeudi 20 avril 2017 : Village d'Auteuil, Parc de Saint Cloud
- Jeudi 18 mai 2017 : Auvers sur Oise
- jeudi 8 Juin 2017 : Haras du Pin (dans l'Orne)

### Expositions:

- Jeudi 2 février 2017 : Bernard Buffet au Musée d'Art Moderne

### Conférence

- Vendredi 10 mars 2017 : "Darwin" conférence de Pierre Capy



Du samedi 4 au dimanche 19 février 2017

De 14h30 à 16h - Escape Game (jeu d'évasion grandeur nature) « Quand je serai grand, je serai un bio fermier » - 4 lieux sur la ferme

- Les vaches

« L'énigme de la vache » : les enfants et leurs accompagnateurs seront « enfermés » ¼ d'heure dans la stabulation pour résoudre l'énigme

- Les moutons

« L'énigme du mouton » : les enfants et leurs accompagnateurs seront « enfermés » ¼ d'heure dans la bergerie pour résoudre l'énigme

- La basse-cour

« L'énigme du coq » : les enfants et leurs accompagnateurs seront « enfermés » ¼ d'heure dans la basse-cour pour résoudre l'énigme

- Les chevaux

« L'énigme de l'âne » : les enfants et leurs accompagnateurs seront « enfermés » ¼ d'heure dans l'écurie pour résoudre l'énigme

**Kermesse des métiers en continu**

Différents jeux (chamboulait, la transhumance, l'attrap'oeuf, le simulateur d'attelage) sont proposés afin de mieux connaître les métiers de la ferme tout en s'amusant.

**A 15h15 et 16h15** - Le ciné jeu des métiers

Sur les vidéos « meuh la vache », « dans ma basse-cour il y a », « la laine des moutons » et « mon âne », un jeu concours sera organisé afin de gagner votre prochaine visite à la ferme.

**A 16h30** - Traite des vaches

**A 17h00** - Soins aux animaux



Informations pratiques:

Billetterie de la ferme : tous les jours des vacances scolaires (zone C) de 14h à 17h

Tarif : 6 €

4 € de 3 à 12 ans

gratuit moins de 3 ans

\*\*\*\*\*

**Jazz à toute heure**

**Mais pas que...**

C'est du 26 février au 26 mars que se tiendra la 19<sup>ème</sup> édition du fameux festival **JAZZ à toute heure** !

Une dizaine de villes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse accueilleront des concerts de World Music, Chanson française, jazz New Orleans, Soul, Pop, World, Fusion R&B, Blues Rock, Funk, Soul..., chacun y trouvera son style. Toutes les infos sur les lieux et le programme sur :

[www.jazzatouteheure.com](http://www.jazzatouteheure.com)

JATH



## Arbres remarquables

Nous continuons la découverte d'arbres remarquables proches de notre commune. Après le chêne des six frères de la forêt de l'Ouÿe et les châtaigniers, intéressons-nous à quelques arbres vénérables du parc de Chamarande, où siègent les archives de l'Essonne : un platane séculaire, des séquoias et un hêtre pourpre.



### Le platane

Le platane commun ou platane à feuilles d'érable (*Platanus acerifolia*) est issu d'une hybridation spontanée qui s'est produite en Angleterre entre le platane d'Orient, originaire de Turquie et Grèce et le platane d'Occident, originaire d'Amérique du Nord.

Celui du domaine aurait environ 150 ans. Favorisé par de bonnes conditions de sol il s'est largement développé. Certaines de ses branches se sont enracinées dans le sol en un marcottage naturel.

### Les séquoias



Trois séquoias toujours verts (*Sequoia sempervirens*) placés devant l'Orangerie, furent probablement plantés autour des années 1860. Cet arbre est originaire d'Amérique du Nord, découvert durant la ruée vers l'or en 1849 et introduit en France. C'est l'espèce d'arbre la plus haute du monde actuel, pouvant atteindre 115 m. Son écorce tendre offre un toucher caractéristique.

Le célèbre séquoia Pioneer Cabin Tree de Californie que l'on pouvait traverser, est tombé, victime de la tempête en ce début de janvier 2017.



### Le hêtre pourpre (*Fagus sylvatica purpurea*)

Ce spécimen qui entoure la chapelle de ses branches tortueuses est âgé de 150 ans. C'est la variété ornementale du hêtre commun, le fayard. Son feuillage pourpre en été voit sa couleur évoluer au fil des saisons de rose au pourpre foncé. Les premiers hêtres pourpres furent observés en Suisse à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle.



PC

## La solution contre le démarchage téléphonique : BLOCTEL

The image shows the Bloctel website interface and a diagram of the registration process. The website header includes the French flag, the Bloctel logo, and the URL [bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr). Below the header, there are two red buttons: 'Vous êtes un consommateur' and 'Vous êtes une entreprise'. A blue banner reads: 'Bienvenue sur Bloctel, la liste d'opposition au démarchage téléphonique, gratuite pour les consommateurs'. The diagram on the right is titled 'INSCRIVEZ-VOUS SUR BLOCTEL EN SEULEMENT 3 ÉTAPES !' and details the following steps:

- 1 VOUS VOUS PRÉ-INSCRIVEZ SUR BLOCTEL**: Vous remplissez le formulaire d'inscription disponible à partir de [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr) en précisant votre adresse de courriel (votre email).
- 2 VOUS VALIDEZ VOTRE INSCRIPTION**: Sous 48 heures, nous vous envoyons un premier courriel. Afin de valider définitivement votre inscription, vous devez absolument cliquer sur le lien contenu dans ce courriel dans les 10 jours suivant la date d'envoi. Sinon, votre inscription sera à recommencer depuis le début.
- 3 VOUS RECEVEZ VOTRE NUMÉRO D'INSCRIPTION**: Nous vous envoyons ensuite un deuxième courriel. Ce deuxième courriel contient votre numéro d'inscription qui sera conservé. Vous pourrez alors accéder à votre espace personnel pour gérer vos informations et déposer d'éventuelles réclamations.

Below the diagram, it states: 'BLOCTEL VOUS PROTÈGE' and '30 jours au plus tard après avoir validé votre inscription, les numéros que vous aurez inscrits seront protégés contre le démarchage téléphonique.' The Bloctel logo and URL are repeated at the bottom of the diagram.

Nous sommes de plus en plus sollicités téléphoniquement par des démarchages commerciaux en tous genres.

Le 1<sup>er</sup> juin 2016, le Gouvernement a mis en place **un nouveau service** :

**une liste d'opposition au démarchage téléphonique**, dont l'objectif est de mieux encadrer le démarchage téléphonique, afin de protéger les consommateurs des pratiques souvent abusives.

☞ BLOCTEL est **un service entièrement gratuit pour tous les consommateurs**.

☞ **Seules 3 étapes suffisent pour vous inscrire** :

Vous vous pré-inscrivez sur le site [bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr) en renseignant un formulaire, vous validez ensuite votre inscription et vous recevez enfin votre numéro d'inscription.

☞ Si vous ne disposez pas d'internet, sachez qu'**une inscription par courrier est possible**.

Envoyez un courrier avec les informations suivantes (nom, prénom, adresse postale, le ou les n° de téléphone fixe(s) et/ou portable(s) à inscrire sur la liste d'opposition) à l'adresse suivante :

*Société OPPOSETEL – Service BLOCTEL – 6 Rue Nicolas Siret – 10 000 TROYES*

☞ Votre inscription sera **effective dans un délai maximum de 30 jours, à compter de la confirmation d'inscription**.

☞ Votre inscription sur la liste d'opposition BLOCTEL est **valable pour une durée de 3 ans**.

3 mois avant l'expiration de ce délai de 3 ans, les consommateurs sont contactés par courriel ou courrier postale pour renouveler, s'ils le souhaitent, l'inscription de leur(s) numéro(s) sur le registre d'opposition.

☞ A tout moment, vous pouvez vous désinscrire, apporter des modifications (coordonnées, numéros de téléphone...) depuis votre « espace personnel ».

☞ **Le service BLOCTEL remplace le service PACITEL.**

Aussi, les personnes qui étaient inscrites sur PACITEL doivent s'inscrire sur BLOCTEL.

☞ Quelle est la différence avec la liste rouge ou encore la liste orange ?

L'inscription sur les listes rouge ou orange permet de ne pas figurer dans les annuaires.

Or, les démarcheurs n'utilisent pas uniquement les annuaires téléphoniques pour réaliser des prospections commerciales. Ainsi, donner son ou ses numéros dans le cadre de telle ou telle opération commerciale, peut conduire à la constitution de listes qui peuvent être revendues.

Vous êtes susceptibles d'être intéressé ? Vous souhaitez obtenir des compléments d'informations ? ... :

**Consultez le site internet <http://www.bloctel.gouv.fr/> et rejoignez ainsi les plus de 2 millions d'inscrits sur BLOCTEL à fin octobre 2016.**

## Un bélier sème la terreur au... Bouc Étourdi

Il était une fois...Un beau matin de décembre, Paco, un bélier et sa belle brebis décident de sortir de leur enclos et de visiter le hameau. Las ! Facétieux ou agressif ? Paco adore courir après les piétons ou véhicules et entreprend de les charger toutes cornes en avant. Ici, une jeune maman doit se réfugier dans un arbre et ne sera délivrée des assauts de l'ovin furieux que grâce à l'intervention de son époux. Là, les deux animaux, qui ne connaissent ni barrières ni clôtures viennent troubler le déjeuner de Chantal et Daniel, lequel, très courageux, faisant fi des jets de vapeur fusant des naseaux de l'animal en rut, prend le bélier par les cornes, l'immobilisant dans l'attente que la propriétaire de l'animal vienne le récupérer ! Plus tard dans la nuit, un paisible couple voit sa voiture agressée au moment où ils veulent entrer dans leur jardin. Ils arrivent à semer l'animal dans la campagne avant de réintégrer leurs pénates après avoir éloigné l'intrus. Déjà, attaquée la veille, la dame s'en tirera avec de belles contusions. Alertée à maintes reprises, la propriétaire des deux ovins, tentera de juguler leur énergie : clôture renforcée, longe, rien n'y fit. La vie de Paco se terminera dramatiquement, percuté par une voiture. La brebis, elle, court toujours, à moins qu'elle n'ait déjà terminé en méchoui... On a failli changer le nom du hameau de Bouc-Etourdi en Bélier-Furieux. Voilà comment on en arrive à des toponymes si originaux.



PC

\*\*\*\*\*

## Alerte à la grippe aviaire

Le Ministère de l'agriculture fait état de renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours.

Notre département ne présente actuellement aucun risque selon la carte consultable sur le site :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-suivi-des-foyers-en-france>

Néanmoins, la circulaire rappelle l'application des mesures suivantes en tout temps :

Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages.

Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination.

Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé.



Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

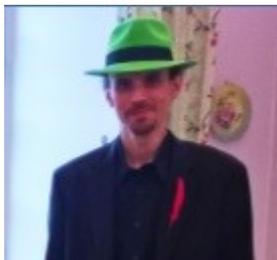
PC

# Le Noël des Seniors



*Déjeuner au restaurant L'Auberge de l'Écureuil à Saint-Arnoult-en-Yvelines*

*Samedi 26 novembre 2016*



# Téléthon 2016 - samedi 3 décembre



Ça roule!

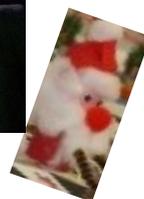


Les jeux sont faits!



Enchères !

# Les fêtes des écoles de Rochefort / Longvilliers



Samedi 10  
décembre 2016  
Fête de Noël  
des Écoles  
maternelle et  
élémentaire.

## Ça s'est passé à Longvilliers



Commémoration du 11 novembre 2016



Exposition Point de Croix - 19 et 20 novembre 2016



Galette des  
Rois des 4  
CCAS  
Dimanche  
15 janvier 2017  
Bullion



Décorations de Noël réalisées par les enfants

## Ça s'est passé à Longvilliers

### Concert des Petits Chanteurs à la Croix de Bois



Le 28 janvier dernier, notre église a accueilli un concert des Petits Chanteurs à la Croix de Bois. Un grand succès. Près de 300 mélomanes, petits et grands ont apprécié la qualité des voix et la richesse du répertoire. Merci aux familles ayant accueilli les enfants le soir du concert. De grands moments de convivialité et de partage.



### Cérémonie des vœux

Devant les Lonvillageois, venus nombreux, Monsieur le Maire a évoqué les réalisations de l'année et les réalités budgétaires en accueillant cette année M. Jean-Frédéric Poisson, député, ce dernier, au terme de son mandat de Président de la CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires), ainsi que M. Georges Bénizé, conseiller départemental. Tous nous ont adressé leurs vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.



### Comité de rédaction

Gaëlle Gilet  
 Jeanne Lassimouillas  
 Chantal Lefèvre  
 Martine Meunier  
 Martine Palfray  
 Marc Alles  
 Patrice Canal  
 Pascal George  
 Michel Lecacheux  
 \*\*\*\*\*  
 Véronique Galonnier  
 Nathalie De Almeida